



**LA CHEFFE DU DEPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES ET
DES RESSOURCES HUMAINES**

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Lausanne, novembre 2019

Aux destinataires du courrier CFF,
titulaires d'un abonnement unireso
régional et habitant la région de
Coppet

**Prise en charge par le Canton de Vaud d'une part de la hausse du prix lors du
renouvellement des abonnements dès le 15 décembre 2019**

Madame, Monsieur,

Le Canton de Vaud s'engage en faveur du développement de l'offre de transports publics dans le canton pour offrir un réseau de mobilité performant tout en préservant l'environnement. Dans votre région en particulier, depuis les gares de Coppet, Tannay et Mies, la desserte ferroviaire vers Genève s'est considérablement renforcée depuis juin 2018. Un pas de plus sera franchi en décembre 2019, avec l'achèvement de la liaison CEVA et la mise en service intégrale du Léman Express, le plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe, avec des liaisons directes jusqu'à Annemasse, Annecy, St-Gervais-les-Bains ou Evian-les-Bains.

Avec l'arrivée du Léman Express, le nouveau système tarifaire Léman Pass sera appliqué par les entreprises de transport, avec pour conséquence la suppression du tarif unireso régional. Pour les trajets entre la région de Coppet et la région de Genève, ce tarif sera remplacé par le tarif national déjà en vigueur dans le district de Nyon pour les voyages vers Genève, comme annoncé dans le courrier ci-joint des CFF, de TPN et d'unireso. L'adaptation des prix des abonnements et billets qui en découlera pourra parfois être importante, due au fait que le tarif unireso régional est resté exceptionnellement bas ces dernières années, suite au gel des tarifs dans le canton de Genève.

Le Canton de Vaud est conscient des conséquences de cette hausse, en particulier pour les voyageurs réguliers actuellement titulaires d'un abonnement. C'est pourquoi il a décidé d'accompagner la transition vers ces nouveaux tarifs en finançant, à partir du 15 décembre 2019 et durant 3 ans, une partie de l'augmentation du prix de votre abonnement. Le Canton prendra ainsi à sa charge l'équivalent d'environ 80% de l'augmentation la première année, 50% la deuxième année et 25% la dernière année. Cette participation se fera par le biais de bons qui vous sont envoyés aujourd'hui, à faire valoir lors du renouvellement de votre abonnement.

Par cette mesure qui concerne près de 1500 abonnés, le Canton de Vaud veut contribuer à atténuer l'effet financier du passage à cette nouvelle tarification, harmonisée

avec celle déjà pratiquée dans le reste du district de Nyon pour les voyages vers Genève, ainsi qu'au niveau national. Nous espérons ainsi vous inciter à continuer à utiliser les transports publics pour vos déplacements.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Cheffe du département



Nuria Gorrite